



**Compte-Rendu de la Réunion
tenue le samedi 17 octobre 1998
au Restaurant "Le Louis XVII"
40, boulevard Malesherbes, à Paris 8^{ème}**

Étaient présents :

M. Hamann	Président
M ^{me} de La Chapelle	Vice-Présidente
M. Desjeux	Secrétaire Général
Mme Pierrard	Trésorière

et

M^{mes} de Crozes, Davy-Rousseau, Desmangeot, de Lavigne, Mercier-Derôme,
M^{lle} Sabourin,
MM. du Chalard, Courtenay, Étienne, Gautier, Nottale.

étaient excusés

M^{mes} Bodouroff, Védrine,
M^{lle} Baettig,
M. Bancel, Chomette, Huvet, Majewski, Mésognon, Tremblay.

Après le déjeuner habituel, le Président ouvre la séance :

I/ La vie du Cercle :

Le prochain Colloque :

Certaines conférences sont déjà prévues ; entre autres une de M. Hamann, et une de M. Pietreck sur Simon. M. Jean Tular a été contacté pour qu'il facilite la recherche de conférenciers universitaires.

Nouveaux membres :

Deux adhésions ont été enregistrées récemment.

II/ Le 19 janvier 1794. :

- par M^{elle} Sabourin : (voir en annexe)
- par M. Hamann : (voir en annexe)
- Questions :

Mme de Crozes : Pourquoi Simon reste-il dans l'enceinte du Temple après sa démission ?

Mme de La Chapelle : Marie-Jeanne Simon a dit que l'enfant est mort 5 à 6 mois après son départ, donc elle se trompe d'un an.

III/ Les Recherches :

Mme de La Chapelle : État des recherches.

Après l'exposé des membres du Cercle (M. Hamann, Mlle Sabourin) sur la possibilité d'une évasion au soir du 19 janvier 1794, il faut aborder les objections à cette thèse, objections qui me paraissent très importantes. Elles concernent :

LE LIEU

Il s'agit de la chambre du petit Capet, où les travaux ne sont pas terminés, loin de là. (Voir la liste en annexe)

LES MOYENS

Des moyens divers ont été invoqués. Rappelons-en trois :

Le cheval de carton : (Richemont) On ne peut y mettre un enfant, ses dimensions étant d'un pied de large sur trois de hauteur . (Témoignage Voisin)

Le linge des Simon : Rien n'appartient aux Simon dans le mobilier de la Tour. Ils emmèneront seulement quelques hardes. En Fructidor de l'an II , la Commission des revenus nationaux restitua à la femme Simon les effets de son défunt mari, évalués à 70 livres.(Par comparaison, en Prairial, la note de blanchissage des enfants Capet et de Tison se monte à 63,5 livres pour le mois) Ils n'ont donc nul besoin d'une manne en osier.

Le voiturier fantôme : La voiture de Genès Ojardias, qui servira à cinq faux dauphins auvergnats, n'était guère utile pour faire une centaine de mètres , jusqu'à l'Endos du Temple. Il est possible, par contre , qu'il ait fallu une voiture aux Simon pour amener quelques meubles de la rue des Cordeliers jusqu'à leur local de la cour des Écuries.

LES EXECUTANTS

Simon : Aucune confiance ne peut être faite à Simon, dénonciateur-né, fidèle à ses seuls intérêts. Il était incapable de prendre le risque de faire évader l'enfant, tout en restant dans l'Endos du Temple. « Impossible que ce soit Simon qui l'ait fait partir car il ne cherche pas à fuir, au lieu d'attendre à Paris un dénouement redoutable » (Louis Blanc)

La femme Simon : Il est tout simplement invraisemblable que son mari ne l'ait pas tenue au courant de son rôle éventuel dans une tentative d'évasion.

Les Municipaux : Ils risquaient leur tête, et par conséquent :

- Ils n'avaient jamais donné une fausse décharge, confirmée le lendemain à la Convention.
- Pour le cas où la substitution se serait passée après leur départ du second étage, donc après neuf heures du soir, ils s'en seraient aperçus le lendemain en doublant la garde (Ils n'ont pas dû être remplacés ,car sinon, une partie de la relève au moins aurait dû être présente à la décharge. « On faisait conduire par la force tous membres désignés qui ne se seraient pas rendus au Temple au plus tard à dix heures » Manuscrit de Daujon.)

En conclusion, il est difficile de trouver une piste sérieuse qui parte du Temple le soir du 19 janvier , et il est encore plus difficile d'envisager la rentrée d'un substitué, sans faire appel à des hypothèses rocambolesques .

Travaux effectués en l'an II (1794) au deuxième étage de la Tour du Temple dans l'appartement du petit Capet .

16 nivôse an 11 (5 janvier) :

démission de Simon .

18 nivôse (7 janvier 1794)

Fourniture d'une clé de sûreté pour la salle à manger (Facture de Durand, serrurier)

29 nivôse (18 janvier)

Fourniture du poêle de l'antichambre (2 pieds 6 pouces de large, 3 pieds de hauteur) plus accessoires. (Facture de Marguerite et Firino, fumistes)

30 nivôse (19 janvier) :

départ de Simon.

1^{er} pluviôse (20 janvier)

Fourniture de 3 barres de 16 pouces pour le poêle, lesdits barreaux posés avec deux vis pour le jour au-dessus du poêle. Bride avec sujétion pour fermer l'espagnolette de la croisée. Cadenas de sûreté pour la bride. Vasistas à double cadre de 23 pouces sur 19 (62 x 51 cm) pour cette croisée , avec loqueteau . Châssis en treillage de la même grandeur pour la croisée, posé en dehors du vasistas. (Facture de Durand, serrurier)

6 pluviôse (25 janvier)

« Dans la chambre du petit Capet, démastiqué une pièce de verre pour placer un vasistas de fer, l'avoir retaillé, posé et mastiqué dans ledit vasistas . » (Facture de Destrumel, vitrier)

9 pluviôse (28 janvier)

Fourniture d'une serrure posée à la porte d'une tourelle qui donne dans la chambre du petit Capet. Console servant à poser la lampe et support, posés avec sujétion. (Facture de Durand).

Pluviôse (sans précision de date : entre les deux interventions de Destrumel du 6 et du 27 pluviôse

Fourniture d'un châssis à coulisses de 27 pouces sur 15,5 (73x42cms) coulisses en chêne de 4 pieds (1,28 m) de haut et 2 pouces de large pour une croisée chez le petit Capet. (Facture de Lemarchand, menuisier « Le tout estimé, eu égard au temps employé pour prendre les mesures et poser, à cause de la difficulté d'entrer, à la somme de 16 livres 10 sols. »).

27 pluviôse (15 février)

Pose d'une vitre (22x12 pouces) dans le châssis de cloison au-dessus du poêle dans le logement du petit Capet. (Facture de Destrumel)

10 ventôse (1^{er} mars)

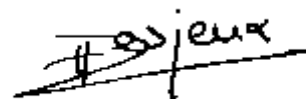
«Plus, au deuxième étage de la tour avoir démonté et nettoyé les tuyaux du poêle de la première pièce (antichambre) et les avoir remontés et mis en place etc. ... » (Facture de Marguerite et Firino).

IV/ Questions diverses

- L'opération "Robin Hood" de Jean-Jacques Courtenay
(sera publié dans un prochain numéro du Courrier Louis XVII)
- Les deux prochaines fiches iconographiques seront consacrées à François Dumont

La séance est levée à 17^h15.

le Secrétaire Général



Édouard Desjeux

Le 19 janvier : évasion possible de l'enfant du Temple

par M^{elle} SABOURIN :

Sans soutenir « mordicus » que l'enfant emprisonné au Temple en soit sorti en catimini le 19 janvier, il faut admettre qu'il y a des choses troublantes aux alentours de cette date. Analysons ensemble ce qui rend probable et possible cette thèse qui se défend et qui, malgré tout, peut être évincée aussi pour plusieurs raisons.

Une substitution a du s'opérer lors de la remise de l'enfant par Simon aux Municipaux. Il est 21^h30, la décharge est signée. Simon a peut-être demandé à rester seul avec l'enfant pour lui faire ses adieux ; bien sûr c'est refusé car interdiction, on ne sait jamais ... mais s'il demeure un Municipal avec eux pour surveiller ... et Lorinet se porte volontaire. Alors là, il a fallu faire très vite ! on grimpe chercher un substitué caché dans les combles, on le renferme dans la chambre à la place de l'enfant, on camoufle celui-ci dans une malle d'osier contenant des vêtements oubliés par exemple par Simon au cours de son déménagement, et on sort sans être inquiété. On court vers les écuries, on se précipite à l'appartement non loin de celui des Simon où un jeune étudiant et sa maîtresse récupèrent l'enfant. A 23 heures, il y a un changement de garde, mais tout est fini.

A partir de quels arguments peut-on échafauder une telle hypothèse ?

Tout d'abord pourquoi le déménagement des Simon prend-il autant de temps ? le couple ne devait pas avoir tant d'affaires, car d'une part tout leur était fourni au Temple, et d'autre part à cette époque ils ne devaient pas couler sous le superflu ... etc. ... Le 17 janvier, la veuve Cloué remet du linge à la mère Simon et deux jours après il y aurait eu une malle avec du linge à emporter ! toujours bizarre pour l'époque. C'est certainement cette malle qui aura servi pour l'évasion.

Vous êtes-vous déjà demandé pourquoi Simon avait démissionné aussi vite, sans hésitations, quand il a appris dès le 2 janvier que le cumul des fonctions était interdit ? s'occuper du Dauphin rapportait une mine d'or à ce misérable savetier, et il préfère rester simple citoyen municipal ! Chaumette l'aurait-il poussé à faire le "bon" choix ? Savait-il donc alors qu'il lui restait une quinzaine de jours pour mettre au point l'évasion, chercher un substitué, chercher des complices sûrs ... etc. ... ?

Du 5 au 19 janvier 1794, l'enfant est seul abandonné à lui même. En déménageant, Simon a pu faire entrer un substitué dans une malle et le dissimulé en attendant.

Vous ne trouvez pas étrange que les Simon s'installent dans l'appartement au dessus des écuries et pas dans celui de la rue de l'École de Médecine ? on sait combien il est facile de rentrer, de sortir, d'aller et venir par la fameuse porte des écuries.

Pourquoi un gendarme logeant près de l'appartement en question est-il expulsé sans explication aucune ? De plus, pourquoi des municipaux ont-ils fait deux jours de garde successifs ? et surtout pourquoi Lorinet a-t-il changé son jour et y était-il le 19 janvier ? Pourquoi le 20 janvier, 21 hommes d'un poste de garde ne se présentent-ils pas au Temple ? il n'y aurait plus rien d'intéressant à garder ? cet état de fait paraît énorme ; cela relève de la désertion.

Le 19 janvier est un dimanche, donc un jour plus tranquille, pas d'ouvrier, moins de gens à fourmiller dans le Temple comme autour, et notamment à 21h ou 22h en plein hiver. De toutes façons, il y a bien eu quelque chose ce jour là, car la sœur de l'enfant a entendu des bruits à l'étage, a entendu des paquets qu'on emportait.

Le jeune étudiant et la jeune femme qui auraient récupéré l'enfant furent guillotiné en mars 1794, comme Chaumette, et ainsi les témoins gênants ne sont plus à craindre. Surprenant également l'attitude de Simon qui sera de garde en février et mai 1794, et qui ne montera pas voir l'enfant ! sait-il pertinemment que ce n'est pas le Dauphin ? tout cela "tient la route" et cependant quelques failles apparaissent.

Pourquoi personne ne remplace Simon entre le 5 et le 19 janvier ? l'enfant est-il déjà sorti du Temple ? est-il mort ? ce n'est que vers le 10 janvier qu'on réfléchit à un éventuel nouveau précepteur.

120 marches à descendre ... etc. ... avec une malle alourdie par le poids de l'enfant ! ? De plus, ce dernier a-t-il été drogué ? a-t-il été mis dans la confiance et joué le jeu ? mais il paraît qu'il avait peur de tout, des gens. Simon avait déjà dénoncé un complot d'évasion, et il aurait trempé dans celui-ci ? qu'avait-il à gagner là dedans ? et si on songe aux risques encourus, au contraire ...

Était-il un agent royaliste ? il ne devait pas aimer le Dauphin à ce point ! en décembre 1793, donc juste quelques semaines avant, il avait voulu le rudoyer et c'est le docteur Naulin qui l'en empêche.

Si Simon avait aidé à l'évasion, pourquoi, seul Simon a été guillotiné ? et pas sa femme ? on ne laisse pas de tels témoins en vie, c'est trop dangereux.

Voilà ce qui a pu se dérouler le soir du dimanche 19 janvier 1794 au Temple mais ... nous n'y étions pas.

Le 19 janvier 1794

par JACQUES HAMANN

L'évasion du Dauphin le 19 janvier 1794 est établie par les dires de la veuve Simon, par les Mémoires de Madame Royale et par les décisions de la commune qui ont été prises après ce 19 janvier.

Toutefois, les interrogatoires officiels de la Simon sont entachés d'erreur ou bien de dates imprécises. En effet, dans ses dires du 2 août 1817, la Simon dit que 5 ou 6 mois avant la nouvelle de sa mort, le Dauphin était plein de force ...

Ce délai nous ramène à janvier 1795 et le petit Capet était loin de la forme qu'on lui prête. Il serait plus admissible que la Simon ait voulu dire 5 ou 6 mois avant thermidor, ce qui nous ramènerait à l'époque où les SIMON quittèrent Louis XVII, c'est-à-dire en janvier 94.

G. LENOTRE nous donne quelques précisions sur le départ du Temple (p. 30 - Vieilles maisons, vieux papiers) :

« Le dimanche 19 janvier 1794, par un temps très sombre de dégel - le ciel bas, une brume humide et tiède. Toute la journée, ce fut, dans l'escalier de la Tour, un va et viens insolite : portes ouvertes, Marie-Jeanne comptait son linge, descendait au corps de garde, adressait ses adieux à tout le personnel que l'événement distrayait. Elle trotta dans les cours, toutes boueuses de neige fondue, tassait ses hardes sur la charrette. »

L'on est surpris de noter ce charivari provoqué par ce déménagement. D'ailleurs, pour déménager quoi ? Des meubles, ils n'en avaient point. Seules des fringues pouvaient représenter les quelques effets à emporter. Peut-être y avait-il ce fameux couvre-lit que la Simon possédait encore à l'Hospice des Incurables ?

Ces allées et venues furent confirmées par les mémoires de Madame Royale. En effet, « regardant par un trou de notre abat-jour, nous vîmes emporter beaucoup de paquets ». Or, pour que les princesses vissent le déménagement, il fallait qu'il fasse nécessairement encore jour et l'on sait que dès 16 heures, il fait presque nuit au mois de janvier.

En somme, on a l'impression que la Simon voulait donner le change en faisant croire que ses descentes et ses remontées dans le Tour étaient nécessaires, voire indispensables.

Ce n'est qu'à neuf heures du soir que les Simon quittent définitivement leur élève. Préalablement, ils prient les commissaires de monter. Ce sont : LEGRAND, LORINET, LASNIER et COCHEFER. Les Simon leur présentent le prisonnier, s'en font donner une décharge provisoire et puis s'en vont. Parmi les 4 commissaires présents ce soir là, trois seront guillotins les lendemains de thermidor. Seul Lorinet échappera au terrible couperet.

Simon emporte de nombreux paquets dans une charrette dont le conducteur se nomme OJARDIAS.

Si l'on juge le récit de Richemont comme émanant de la femme Simon (GOSSELIN-LENÔTRE - La femme Simon, p. 50), l'enfant introduit au Temple dans un cheval de carton était un muet, endormi aux moyens d'un narcotique et couvert d'habillements semblables à ceux dont la Simon avait, ce jour là, revêtu le Dauphin. Le conducteur de la charrette, agent royaliste nommé disaient-elle Genès Ojardias, porta le cheval au deuxième étage de la Tour et, profitant d'un instant où Simon entraînait les gardiens à la cantine tandis que Marie-Jeanne faisait le guet, il tira du jouet le petit muet, l'assit tout endormi sur une chaise, prit le Dauphin, le roula dans les draps enlevés du lit, le recouvrit d'un paquet de hardes et descendit le tout jusqu'à la charrette, sous couvert d'aider la Simon, geignante, à qui son homme laissait tout l'embarras du déménagement. Il était déjà 9 heures du soir.

Les commissaires nouveaux venus, n'avaient pu voir le Dauphin depuis longtemps, si toutefois ils l'avaient déjà vu. On leur présenta l'enfant et ils ne s'étonnèrent pas de le trouver assoupi sur une chaise. Ils signèrent la décharge exigée par les Simon, posèrent sans méfiance sur le lit et sans le dévêtir, l'enfant qui ne se réveilla pas : ce soir là, nul soupçon.

Le lendemain, au réveil, les choses changèrent : ils durent examiner l'enfant, tenter de le questionner ... la substitution fut découverte. Que faire ? où courir, où trouver Simon, à qui se plaindre ? de quoi ? La décharge était donnée par eux, signée d'eux ; eux seuls étaient les coupables : c'était l'échafaud assuré dans les 24 heures.

C'est alors que les commissaires prennent la décision de murer le prisonnier dans sa chambre. Si s'est un substitué qui occupe désormais la chambre de Louis XVI, l'on conçoit aisément que ce

"muet" soit emmuré afin que les 4 commissaires ne vissent point distinctement l'enfant. En effet, si les vitres noircies et confinées font obstacle à une bonne vision de l'état des lieux et, qui plus est, en sachant que c'est la période de l'hiver, la nuit tombe vite et l'éclairage de la salle est quasi-inexistant.

LE COMPORTEMENT DE SIMON

Pour que cette évasion réussisse, il faut :

1. que Simon soit complice et quel complice, puisqu'il manoeuvre les quatre commissaires : Lasnier, Legrand, Lorinet, et Cochefer, en leur faisant signer une décharge.
2. Simon, lorsqu'il quitte le Temple avec sa charrette, se retrouve à une centaine de mètres de la Tour, puisqu'il loge au dessus des écuries. En revanche, deux autres logements lui sont loués : un, rue des Cordeliers et un autre au Couvent des Cordeliers. La charrette a dû très certainement se rendre en un autre lieu que les écuries du Temple.
3. Il est dit que Simon aimait bien Louis XVII (Le règne de Louis XVII par Seryes 1817 - p 173) : « Un jour entr'autes, le gardien du dauphin nous répéta les larmes aux yeux, ces paroles que le jeune prince lui avait adressés la veille : « Simon, mon cher Simon, amène moi dans ta boutique ; tu m'apprendras à faire des souliers, et je passerai pour ton fils, car je le prévois, ils ne m'épargneront pas plus que mon père. Je donnerai un bras, ajouta Simon, pour que cet enfant m'appartienne, tant il est aimable et tant je lui suis attaché ». Simon parlait ainsi tout haut au café de Desnoyers. Il était avec le fameux Hébert, Jault, Lanier et deux officiers municipaux G. de M. et T. M. qui m'a remis l'écrit que je viens de raconter ».
4. Aussi patriote soit-il, le ménage Simon ne renonce pas de gaieté de cœur à neuf mille livres d'appointements, à la table et au logement. Ni Chaumette, ni Hébert n'ont à la séance du 14 nivôse, prononcé le mot de bon sens qui lui eut permis de conserver sa place, sans sacrifier son honneur de républicain. Spontanée ou forcée, la démission de Simon met la municipalité devant un problème qu'il faut résoudre à plus bref délai : on est le 16 nivôse, le ménage Simon termine son mois ; il faut donc, d'ici le 30, lui avoir trouvé un successeur ou avoir pris une autre résolution pour la garde du petit Capet. L'on peut affirmer que le nouveau régime auquel on va soumettre le petit Capet après le départ de Simon est l'œuvre d'Hébert et de Chaumette, parce qu'eux seuls avaient compétence et autorité pour l'ordonner. Par conséquent, si c'est un substitué qui est emmuré, Hébert et Chaumette le savent.
5. Qui a pu couvrir Simon si la substitution a eu lieu ? L'on peut penser à Hébert et Chaumette, mais trois mois plus tard, ces deux individus sont guillotins, tandis que Simon n'est pas inquiété. On retrouvera le municipal Simon de garde au Temple : le 21 février 1794, le 19 mars 1794, le 3 avril 1794, le 3 mai 1794, tandis qu'Hébert était exécuté le 24 mars 1794 et Chaumette le 13 avril 1794.

EN CONCLUSION :

- 1) En janvier 1794, Louis XVII n'était pas atteint d'une maladie grave donc capable de participer à son évasion.
- 2) Le gardiennage étant de la responsabilité de Simon, l'on peut supposer que les gardes nationaux étaient successivement habitués à la vivacité du Dauphin.
- 3) Par ailleurs, le Dauphin a pu être substitué entre le 9 janvier et le 19 janvier date limite car c'est le départ des Simon.
- 4) Enfin, il faut la complicité de Simon pour faire évader le dauphin, mais peut être une complicité avec substitué admissible et changeable.
- 5) Curieuse est l'apparition du célèbre Ojardias, qui fut impliqué dans l'affaire Louis XVII.

